

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1632

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Colombani et Mme Pinel

à l'amendement n° 1073 de M. Philippe Vigier

-----

**APRÈS L'ARTICLE 8**

Après le mot :

« départemental »,

insérer les mots :

« et, en Corse, le président du conseil exécutif de Corse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision vise à ce que le dispositif prévu à cet amendement soit également applicable en Corse, les deux départements de l'île et la collectivité territoriale ayant fusionné en 2018 pour former la nouvelle collectivité unique de Corse (CdC).